



REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES
CALACS
Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006-2007

MAI 2007

Adopté à l'AGA du 8 juin 2007

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Axe 1	
Assurer l'accessibilité et l'équité pour toutes les femmes du Québec, incluant les femmes davantage discriminées et les femmes autochtones, à un réseau de ressources alternatives d'aide, de prévention et de lutte contre les agressions à caractère sexuel	4
1. UNE ANNÉE PLEINE DE REBONDISSEMENTS	4
2. PRIORISER EN FONCTION DE NOS VALEURS D'ÉQUITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ.....	4
3. CAMPAGNE D'APPUI : QUAND TROUVER DE L'AIDE EST UN CASSE-TÊTE	4
4. NÉGOCIATIONS FINANCIÈRES DIFFICILES	6
5. NOTRE GRAND RASSEMBLEMENT À QUÉBEC	6
6. UN POINT TOURNANT, RÉORIENTATION DE NOS STRATÉGIES	7
7. LA RECHERCHE D'ENGAGEMENTS POLITIQUES EN PÉRIODE ÉLECTORALE	7
8. ET MAINTENANT, QU'ALLONS-NOUS FAIRE?	9
Axe 2	
Porter le point de vue des femmes agréesées sexuellement, incluant les femmes davantage discriminées et les femmes autochtones dans nos actions pour susciter des changements sociaux, politiques et législatifs	10
1. ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE	10
2. SYSTÈME JUDICIAIRE	11
3. LE DROIT À L'ÉGALITÉ ET À LA SÉCURITÉ POUR LES FEMMES.....	12
4. PROPAGANDE HAINEUSE CONTRE LES FEMMES	13
5. INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (IVAC)	13
5. BAIL (1974.1 – CODE CIVIL DU QUÉBEC)	14
7. INCLUSION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DES FEMMES DAVANTAGE DISCRIMINÉES ET DES FEMMES AUTOCHTONES	14
8. PROSTITUTION ET TRAFIC SEXUEL	15
Axe 3	
Soutenir le développement du réseau des CALACS, l'adhésion de nouvelles ressources et assurer le bon fonctionnement du RQCALACS et de ses instances afin d'assurer la cohésion et la force de nos luttes contre les agressions à caractère sexuel	
1. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DU RQCALACS.....	17
2. ASSURER UNE SAINTE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	17
3. FINANCES DU RQCALACS ET GESTION FINANCIÈRE	17
4. LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE GESTION INTERNE	18

Introduction

Comment résumer cette année qui s'achève ? *Détresse et enchantement* ?

Domage que Gabrielle Roy l'ait choisi avant nous, et pour écrire un livre splendide. Enthousiasme, apprentissages, victoires, fatigue et déceptions alors ?

Les CALACS et leur Regroupement viennent de vivre une année très spéciale. Le rapport d'activités qui suit retrace les divers chemins que nous avons empruntés pour porter ensemble le point de vue des femmes agressées sexuellement, incluant les femmes davantage discriminées et les femmes autochtones et réclamer pour elles l'accessibilité et l'équité à un réseau de ressources alternatives d'aide, de prévention et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, tout en maintenant une organisation coopérative et bien gérée.

Nous vivons un éternel paradoxe entre un appui populaire grandissant à notre cause et un appui politique et étatique frileux et très limité. La sensibilisation, la compréhension de la violence sexuelle s'accroissent parmi la population, les éluEs et les représentantEs des médias. De plus en plus nous pouvons voir, entendre l'appui à la défense des droits de victimes d'agressions sexuelles. De même la nécessité d'agir préventivement fait aussi des avancées dans l'opinion publique. Les gens réclament des actions urgentes, dénoncent à quel point la recherche d'aide et de soutien est un vrai casse-tête pour beaucoup de victimes, s'étonnent que les services d'information, de prévention soient carrément insuffisants. Une certaine prise de conscience des réalités et des besoins particuliers des femmes davantage discriminées et des femmes autochtones fait petit à petit son chemin dans nos pratiques et dans la compréhension du public. Notre travail d'éducation populaire et de défense de droits porte fruit.

Par contre, le gouvernement semble rester relativement sourd à nos démarches, et aux appuis de la population. Nous avons été fort déçues des engagements et réalisations du gouvernement sur cet enjeu. Que ce soit les montants carrément insuffisants que le MSSS a accordé au réseau des CALACS cette année, ou encore la lenteur et le peu de transparence des démarches pour en arriver à un second plan d'action gouvernemental en agressions sexuelles, nous voyons peu de preuves tangibles de leur intérêt. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour pouvoir affirmer que les agressions sexuelles et la recherche d'équité et de justice pour les victimes, sont de vraies priorités. Les CALACS et le RQCALACS ne sont pas encore des incontournables.

Finalement, depuis 2002 le RQCALACS est porteur de deux projets : 1) Femmes davantage discriminées et femmes Autochtones et 2) Développement. Les deux sont subventionnés à même des argents obtenus dans le Cadre de la Marche Mondiale des Femmes et dont leur récurrence est réclamé par le RQCALACS. Ce faisant nous voulons nous assurer que leurs impacts pourront être moyen et à long terme. Notamment, pour les Femmes davantage discriminées et femmes Autochtones victimes d'agression sexuelle, il est prioritaire de travailler à l'avancement et au respect de leurs droits en matière de l'offre de services, de sensibilisation et prévention ainsi que d'accompagnement. Les rapports de ces deux projets ont été faits, tel que demandé par le Ministère, dans un document distinct et spécifique.

Une année forte, exigeante. Qui nous a demandé beaucoup de réflexions et de débats internes. Encore une fois nous avons dû prendre d'importantes décisions dans des délais ...irréalistes! Bien que nous devons revoir certaines de nos stratégies, nous pouvons crier victoire sur plusieurs aspects. Et nous souhaiter beaucoup de dynamisme et de persévérance pour l'avenir!

AXE 1 - Assurer l'accessibilité et l'équité pour toutes les femmes du Québec, incluant les femmes davantage discriminées et les femmes autochtones, à un réseau de ressources alternatives d'aide, de prévention et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

1. UNE ANNÉE PLEINE DE REBONDISSEMENTS

Nous avons démarré en avril 2006 avec l'annonce des crédits gouvernementaux qui nous annonçait l'allocation d'un (1) million « nouveau » pour les CALACS. Après les espoirs, les encouragements, les pressions extérieures et internes pour présenter, en janvier 2006, une demande financière cohérente, crédible et qui ralliait tous les CALACS participants à la démarche, en un temps record, quelle frustration ! Bien sûr que ce million n'était pas à rejeter et nous permettait de faire un pas, mais il ne pesait pas très lourd devant l'ampleur des besoins évalués à 30 millions pour répondre à l'ensemble des régions et des femmes et filles du Québec. D'autant que nous avons vraiment espéré un engagement plus substantiel du ministre Couillard qui nous avait fait miroiter un appui significatif.

2. PRIORISER EN FONCTION DE NOS VALEURS D'ÉQUITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Après la surprise, la déception... il a fallu relever nos manches pour décider ensemble de la meilleure façon d'allouer ces sommes. Les comités Pression et Femmes davantage discriminées et Femmes autochtones ont établi une proposition sur laquelle les centres vont délibérer pour arriver à une proposition qui rallie tous les CALACS participants à la démarche. Cet exercice de priorisation, dans des délais encore une fois rapides, ne se fait pas sans heurts. Mesurer au mieux les retards, les manque à gagner, les inégalités, essayer d'être le plus équitable possible quand un peu partout nous avons en tête des femmes, des adolescentes à qui nous devons imposer des limites, des délais d'attente, c'est un exercice qui a demandé beaucoup de maturité collective, un engagement pour le *bien commun*. Nous avons déposé cette proposition au bureau du ministre de la Santé et des Services sociaux, comme étant la position commune des membres du RQCALACS participants à la démarche.

3. CAMPAGNE D'APPUI : QUAND TROUVER DE L'AIDE EST UN CASSE-TÊTE

En attendant cet argent qui devait, bien sûr (!), venir dans un court délai, notre assemblée générale confirmait que les CALACS n'entendaient pas se satisfaire des sommes accordées et souhaitaient recommencer dès l'automne des démarches pour augmenter la contribution de l'État à la lutte contre la violence sexuelle. La collective du RQCALACS décide donc de démarrer, dès septembre, une vaste campagne de sensibilisation de la population et des décideurs politiques, notre Opération casse-tête.

La Journée d'action contre la violence faite aux femmes, le troisième vendredi de septembre donna le coup d'envoi de conférences de presse au national et dans toutes les régions du Québec. Malheureusement la conférence de presse nationale coïncida avec la rentrée scolaire au collège Dawson ébranlé par une fusillade quelques jours plus tôt. Malgré tout quelques journalistes assistèrent et cela nous permit de les informer, eux-elles, ainsi que les groupes alliés qui pour la première fois entendaient longuement parler de notre plan de consolidation et de développement d'un réseau de ressources CALACS pour tout le Québec.

Les CALACS enclenchaient pour leur part une série de démarches publiques dans leur milieu, alternant rencontres des députéEs, des agences régionales, des organismes communautaires, des groupements sociaux, syndicaux, avec des visites d'entreprises, des interventions médiatiques, et des manifestations publiques, etc. Des dizaines d'événements sont ainsi réalisés aux quatre coins de la province, près de quarante députéEs sont interpellés, plus de cent entrevues dans des médias locaux, régionaux et nationaux sont réalisés, des organismes en tous genres signifient rencontrés. Rivalisant d'originalité, de créativité, d'énergie, les CALACS sont allés à la recherche de témoignages d'appuis sous toutes les formes. Et la réponse est fort positive. Partout nous avons senti que la problématique des agressions sexuelles était mieux connue, que les gens étaient solidaires de notre cause.

Plus de 20,000 témoignages d'appui, sur des supports différents, qui parlent du cœur, certains pour rappeler leur détresse devant le manque de ressources, d'autres pour clamer comment l'aide des CALACS a été vitale, et beaucoup pour nous encourager à défendre encore les victimes de toutes les formes de violence sexuelle. Des jeunes, des vieux, des personnes de toutes conditions, hommes et femmes qui dénoncent la violence sexuelle et réclament l'augmentation urgente des ressources pour aider les victimes mais aussi agir à titre préventif et pour la défense des droits. Des milliers d'appui, une oreille attentive et sympathique dans les médias, et un regain de combativité et d'engagement dans le CALACS.

De plus en plus aussi, les CALACS ont tenté de faire ressortir les inégalités entre les femmes et entre les régions face à la violence sexuelle. Souvent c'est la première fois que leurs interlocuteurs-trices entendent parler des enjeux d'équité. Le réflexe du chacun pour soi, ou de regarder uniquement les besoins des femmes que l'on connaît, ce réflexe est encore fort mais les CALACS et leur Regroupement portent et défendent les enjeux d'accessibilité et d'équité comme des valeurs porteuses de leur plan de développement.

Le sous-comité mobilisation alimente les CALACS et les comités Pression et Femmes davantage discriminées et Femmes Autochtones dans l'organisation des activités de lobby et de mobilisation. Le sous-comité a fourni notamment à l'automne 2006 :

- des suggestions d'outils de visibilité et d'animation,
- un calendrier d'événements suggérés, avec scénarios de déroulement
- une banque de ressources médias,
- un canevas de conférence de presse
- un bulletin d'information inter-CALACS
- une maquette, logo, etc.

Les « troupes » sont galvanisées. Partout les CALACS mobilisent leurs travailleuses, leurs militantes, les femmes qui utilisent les services des centres sont informées, certaines s'impliquent. Les milliers de casse-tête s'accumulent. Le sous-comité mobilisation multiplie ses conférences téléphoniques de travail, pour finalement décider de se joindre formellement aux rencontres du comité Pression.

4. NÉGOCIATIONS FINANCIÈRES DIFFICILES

Parallèlement le comité Pression rencontre le personnel politique du ministre de la Santé, pour voir où en sont les choses, côté allocation des sommes déjà promises. Mauvaise surprise, après de multiples changements de personnel à notre dossier, nous apprendrons que le plan de priorisation du 1 million, tel que voté par les CALACS, rencontre certaines objections de la part de quelques agences et de fonctionnaires. Il faudra plusieurs rencontres de négociation pour dénouer l'impasse. Jusqu'en fin novembre nous n'aurons aucune assurance sur les sommes qui seront effectivement versées cette année, et sur les ressources qui en bénéficieront. Et l'argent n'arrivera dans les CALACS qu'en fin mars 2007. Grâce aux multiples démarches réalisées par les négociatrices du RQCALACS et les démarches auprès des députés dans les régions nous réussiront à préserver la totalité des montants promis cette année.

Malheureusement le gouvernement ne respecte pas totalement les propositions du RQCALACS. Des enjeux politiques ont conduit le MSSS à verser des subventions, dans toutes les régions, sans respecter entièrement les principes de notre plan. Les CALACS avaient privilégié d'appuyer leurs priorités sur l'indice de défavorisation entre les régions, tenant compte notamment de la présence de groupes de femmes davantage discriminées et de femmes autochtones dans ces milieux. Le MSSS a « relativement » tenu compte de cela. Mais il a tenu à verser dès maintenant des montants dans certains milieux qui étaient non-priorisés, à cette étape, selon nos calculs basés sur l'équité.

5. UNE GRANDE ACTIVITÉ DE MOBILISATION

Convaincues de la nécessité d'aller rencontrer le gouvernement là où il se trouve, pour lui réitérer une fois de plus les demandes financières globales de toutes les régions du Québec, les comités proposent aux membres une activité médiatique nationale sur la colline parlementaire. Le vent glacial qui souffle le 29 novembre devant le Parlement n'aura pas raison de l'ardeur des 80 militantes féministes qui s'y retrouvent pour réclamer que l'ensemble des partis politiques fasse de la lutte à la violence sexuelle une priorité. Et qu'ils appuient notre plan de développement/consolidation du réseau des CALACS. Les médias seront au rendez-vous, de même qu'un bon nombre de députés du Parti Québécois. Malgré que plusieurs députés libéraux et un adéquiste nous aient donné un appui dans leur comté, ils/elles resteront au chaud dans leurs bureaux cette journée-là. Dommage.

Cette activité représentera un grand moment de notre vie collective. Même si plusieurs des participantes ont déjà manifesté sur la Colline parlementaire, en appui à diverses causes, c'est la première fois que les CALACS s'y retrouvent ensemble, spécifiquement pour prendre la parole sur les agressions sexuelles. Musique, chants, discours, théâtre, nous réussirons à nous faire voir et entendre de loin. Un grand moment de fierté. L'organisation d'un tel événement représente aussi plusieurs nouveautés et plusieurs acquis pour le RQCALACS et ses membres dans leur milieu.

La mobilisation et les différentes actions de l'automne 2006 ont culminé par cet événement sur la colline parlementaire à Québec, dans le cadre de laquelle les CALACS des 17 régions québécoises ont sollicité le ministre Couillard en déversant des morceaux de casse-tête géants, porteurs de témoignages et d'appuis de plus de 20,000 personnes.

6. UN POINT TOURNANT, RÉORIENTATION DE NOS STRATÉGIES

Peu après cette manifestation nous nous sommes retrouvées devant l'annonce imminente du déclenchement d'élections provinciales. Nous avons cru bon de faire le point pour enligner nos stratégies. Un premier bilan de nos actions met en perspectives nos points forts et les aspects que nous devons retravailler. Il est certain que les centres membres se sont instrumentés politiquement, dans le cadre des actions de mobilisation du Plan de développement et de consolidation. Les actions et démarches auprès de la population, des groupes alliés, des députés, des agences, des médias ont contribué à favoriser et solidifier l'apprentissage des rouages politiques au niveau régional et provincial. Les principes d'équité et d'accessibilité et les enjeux entourant la violence sexuelle sont entendus et bien reçus.

A cette étape, nous reconnaissons par contre certains déficits en matière de stratégies auprès des instances régionales et provinciales et du personnel politique que nous cherchons à convaincre. Il demeure, en effet, difficile de faire transiter une vision provinciale du développement des CALACS, basée sur des principes d'équité et d'accessibilité, en interpellant des acteurs politiques et administratifs dont la sphère d'intérêt et de pouvoir est essentiellement régionale.

Malgré tout et bien qu'essoufflées par ce fort momentum, les CALACS acceptent de poursuivre des actions mobilisatrices dans le cadre de la campagne électorale provinciale officiellement annoncée par les libéraux le 21 février 2007. Dans le contexte électoral et suite à la déception réelle vécue par les CALACS face au \$1 million reçu du parti libéral, on se résout, en quelque sorte, à rassembler nos énergies pour réitérer nos demandes, chercher des engagements plus substantiels auprès de chaque parti, bref poursuivre nos démarches, se faire entendre et voir encore.

En raison des nombreux contacts déjà établis, cette occasion s'avère, en effet, un moment tout indiqué pour poursuivre nos pressions et actions politiques dans un cadre où il nous sera possible d'obtenir des engagements publics. Ces engagements pourraient à leur tour servir de leviers pour faire valoir nos revendications et aller chercher des investissements plus significatifs.

7. LA RECHERCHE D'ENGAGEMENTS POLITIQUES EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Dans un tel contexte, nous optons pour une stratégie provinciale et un message concis et direct : « *La lutte contre la violence sexuelle dépasse l'arène partisane. Les différents aspirants au pouvoir doivent s'engager à faire de la lutte contre la violence sexuelle une priorité afin qu'il y ait davantage d'égalité entre les régions et entre les femmes, particulièrement envers les femmes autochtones et celles des groupes les plus discriminés, quand arrive pour elles le moment de chercher de l'aide.* ». Les fonds actuels ne permettent de répondre qu'à un maigre 20% des besoins, en moyenne, sur le territoire québécois. Les Centres spécialisés en violence sexuelle (CALACS) pressent donc les chefs des partis politiques de prendre position.

Les CALACS saisissent l'occasion pour rencontrer des candidats clés dans leur région respective lors d'entretiens individuels, d'assemblées organisées par des Tables régionales, des groupes communautaires et groupes de femmes, des organismes parapublic ou des entreprises privées dans le but d'intervenir et faire valoir leurs préoccupations. Certains

candidats, déjà favorables à notre cause, sont rencontrés à nouveau, d'autres seront sensibilisés et interpellés pour la première fois. Nous tentons de raffiner nos outils de communication et préciser notre discours commun. Plusieurs CALACS participeront aussi à une intervention à Montréal, devant le centre Sheraton, lors de la venue à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain de monsieur Jean Charest.

Le Regroupement des CALACS invite les chefs des différents partis à venir le rencontrer pour s'engager à faire de la lutte contre la violence sexuelle une priorité et, conséquemment, s'engager à hausser le financement des Centres afin de rattraper l'immense retard accumulé au niveau des services offerts pour qu'enfin ce ne soit plus un casse-tête de chercher de l'aide ou du soutien en cas de violence sexuelle.

Nous rencontrons monsieur Mackay, chef du Parti Vert et madame Françoise David de Québec solidaire, qui bien que n'étant pas en position de s'engager financièrement, nous assurent leur support. Monsieur Jean Charest du Parti Libéral présente son bilan et les réalisations en matière de condition féminine et nous informe d'un engagement de 70 millions de dollars dédiés à diverses clientèles dont les joueurs pathologiques, les personnes toxicomanes, les femmes victimes de violence, et les personnes itinérantes. Nous aurons également l'occasion de rencontrer monsieur Yvon Marcoux, ministre de la Justice ainsi que madame Jamali-Paquette, l'attachée politique de monsieur Philippe Couillard, ministre de la Santé. Aucun engagement concret pour les CALACS ne résulte de ces rencontres, mais des mises au point et des éléments visant une meilleure collaboration s'en dégagent. Pour sa part, Monsieur Dumont, chef de l'ADQ ne nous a ni rencontré ni retourné nos nombreux appels.

Quant à monsieur André Boisclair, chef du parti québécois, il nous rencontre à nos bureaux à l'occasion du 8 mars pour nous présenter publiquement un engagement financier en faveur du développement des CALACS. Lors de cette rencontre, sont également présentes les députés Jocelyne Caron, Diane Lemieux, Elsie Lefebvre et Marie Brouilly. Les pressions politiques du Regroupement québécois des CALACS et de ses membres depuis bientôt 2 ans, conjuguées au travail effectué au sein de son parti par madame Jocelyne Caron, la porte-parole du Parti Québécois en matière de condition féminine et d'action communautaire sont couronnés par des engagements publics pris par M. Boisclair et son équipe dans le cadre de la période électorale.

L'engagement financier est significatif. Le chef du Parti Québécois annonce l'injection, si lui et son équipe sont élus, de \$3 millions d'argent neuf par année, totalisant 15 millions d'argent neuf sur 5 ans. Nous ne pouvons que nous réjouir du fait que la problématique de la violence sexuelle préoccupe l'équipe du Parti québécois. Bien qu'à cette annonce nous serons présentes sur la scène médiatique, cette visibilité sera de courte durée. En effet, la vie d'une nouvelle est très brève, et encore plus en période électorale. L'annonce faite par les médias des engagements pris en faveur de la violence sexuelle par le Parti Québécois se dérobe sous le scandale des propos contestés de Robin Philpot concernant le génocide du Rwanda.

L'engagement financier du PQ redonne momentanément de la vigueur aux troupes, même si rapidement, les chances de voir le Parti Québécois porté au pouvoir se réduisent. Cette prise de position représente tout de même, pour nous, un résultat positif avec lequel nous pourrions agir dans le futur.

8. ET MAINTENANT, QU'ALLONS-NOUS FAIRE ?

Au terme de cette seconde vague de mobilisation et d'actions et compte tenu des résultats électoraux, notre marge de manœuvre au sein d'un gouvernement minoritaire et nos prochaines stratégies restent à être établies.

Un certain nombre de questions reviennent entre nous : Devons-nous revoir certaines de nos stratégies régionales et provinciales ? Avons-nous été bien comprises par les fonctionnaires et les acteurs politiques que nous avons rencontrés ? Notre discours et les enjeux à défendre bénéficieraient-ils de plus de peaufinage ?

Pour l'instant, en date de la production de ce rapport, nous sommes à faire un bilan des 18 derniers mois de nos actions et de notre mobilisation. Ce temps de réflexion s'avère judicieux et nécessaire pour recadrer nos futures actions et déterminer les stratégies que nous allons adopter. Il est important de resituer et de consolider des décisions importantes qui ont été prises et des choix nécessaires faits parfois en un temps record. La force de notre Regroupement a joué en faveur de cette capacité à se retourner rapidement. Notre processus collectif a été mis à l'épreuve et il convient d'en examiner les tenants et aboutissants.

Dans le but de permettre cette réflexion, nous avons réalisé des ateliers pour amasser des données qui vont nous permettre de réaliser une analyse de nos actions de ces 18 derniers mois. Cette réflexion donnera lieu à un plan de travail qui sera proposé dans le cadre de notre AGA du 8 juin prochain.

Les résultats de cette réflexion auront une incidence sur les prochaines stratégies qui seront mises de l'avant et seront par ailleurs conséquentes avec les positions qui seront prises dans le cadre du 2^e *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression à caractère sexuel*. Le premier plan prévoyait en effet une bonification du financement des ressources en violence sexuelle et nous serons à l'affût des recommandations qui seront faites sur cette question.

AXE 2 - Porter le point de vue des femmes agressés sexuellement, incluant les femmes davantage discriminées et les femmes autochtones, dans nos actions pour susciter des changements sociaux, politiques et législatifs

1. ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE

Encore cette année nous avons travaillé à obtenir des réponses politiques pertinentes de la part des deux paliers de gouvernement pour lutter contre les agressions à caractère sexuel. Nous sommes toujours en attente du second Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle, puisque l'application du premier se terminait en 2006. Nous avons revendiqué de participer au bilan du premier plan d'action, et de pouvoir réellement influencer l'élaboration d'un second plan d'action afin qu'il intègre les acquis et les critiques et réponde mieux aux lacunes du premier plan.

Les ministères, agences et autres organismes gouvernementaux n'ont pas jugé pertinent de déposer publiquement les évaluations de leurs réalisations rattachées au premier plan d'action. Malgré cette lacune importante, nous avons quand même procédé à notre propre bilan de chacune des 59 mesures incluses dans celui-ci. Notre bilan couvre la période 2001 à 2006 (période couverte par le premier plan d'action). Pour faire ce bilan nous avons consulté les CALACS, par consultation écrite d'abord, à l'automne 2006 puis travaillé en comité à rassembler les diverses situations problématiques dans lesquelles les CALACS ont été impliqués durant ces années, dans leurs démarches de défense des droits des victimes de violence sexuelle. Cela nous a conduit à une démarche conjointe avec les comités conseil en janvier 2007 (détaillée plus bas) et l'organisation d'une journée spéciale en fin février 2007 avec tous les CALACS pour approfondir notre bilan et nos perspectives.

Tout cela nous a permis de renommer les lacunes du premier plan, d'identifier les retards dans la mise en œuvre de plusieurs mesures et, enfin, de cibler des revendications incontournables pour le second plan gouvernemental en matière d'agression sexuelle. À partir de ces constats, nous avons bonifié le contenu du rapport tripartite *Femmes et justice* et élaboré des nouvelles recommandations qui seront transmises aux ministères provinciaux impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du second plan d'action. Dans le cadre de ces travaux, nous avons notamment élaboré des recommandations détaillées touchant à la sélection des juges, l'administration des sentences, des libérations conditionnelles et des services et traitements offerts aux agresseurs. Elles seront déposées dès que possible auprès des ministères impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du second plan d'action gouvernemental. Nous attendons que la mise en fonction du nouveau gouvernement se concrétise pour leur présenter notre travail.

Les CALACS étaient soucieux que leur bilan du premier plan d'action et leurs revendications pour le second Plan d'action gouvernemental se fassent en tenant beaucoup mieux compte du point de vue des femmes davantage discriminées et des femmes Autochtones, les grandes absentes du premier Plan. Pour arriver à des bilans et projections plus inclusives et représentatives, plusieurs étapes de consultation ont été réalisées par les comités impliqués auprès des femmes davantage discriminées et des femmes Autochtones que les CALACS

rencontrent, ainsi que des intervenantes des CALACS impliquées dans la lutte contre la violence sexuelle.

Une première partie de ce contenu a été présentée dans le cadre des consultations particulières organisées par le *Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle à l'automne 2006*. Il sera présenté aussi devant le *comité conseil en matière d'agression sexuelle* qui prévoit recommencer ses travaux bientôt (...du moins nous l'espérons !). Enfin, une version écrite finale pourrait être déposée auprès du *Comité interministériel* dans les prochains mois.

2 .SYSTÈME JUDICIAIRE

2.1 Comité aviseur au Directeur des poursuites criminelles et pénales - DPCP : Rappelons que, dans le cadre de ses fonctions, le DPCP devra s'assurer que les intérêts des victimes, tout comme le respect et la protection des témoins seront pris en compte dans notre système de justice. Contrairement à ce qui était prévu, le nouveau régime de poursuites criminelles et pénales n'a pas été mis en place le 1^{er} avril 2006. Même si des membres du comité justice du RQCALACS ont eu l'occasion de faire des représentations auprès de fonctionnaires et d'éluEs au ministère, cette année, en vue d'obtenir la rapide mise en place du DPCP et de son comité aviseur, l'échéancier politique a eu plus de poids que nous ! En fait, le nouveau Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) est entré en poste seulement le 5 mars 2007. Conséquemment, le comité aviseur permanent au DPCP qui doit assurer les liens entre lui et les représentantes des victimes, n'a pas encore été mis en place. Une faible tentative d'élaborer un mandat pour un comité a été faite par le ministère de la Justice, mais cette initiative est demeurée sans suite jusqu'à ce jour.

2.2 Travail des juges et du service correctionnel : Le RQCALACS est préoccupé par le travail des juges et des services correctionnels. Ce qui nous a mené à nous impliquer dans plusieurs dossiers s'y rapportant cette année:

- *La Commission québécoise des libérations conditionnelles – CQLC* : nous suivons de près la mise en œuvre de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* qui se fait progressivement depuis février 2007, avec là aussi énormément de retard sur les échéanciers prévus. Nos travaux ont permis d'apporter des critiques constructives aux nouveaux processus mis en place à l'intention des victimes qui peuvent maintenant faire des représentations et des demandes d'obtention de renseignements à la CQLC. Bien évidemment, la mise en place d'un régime particulier en faveur des victimes d'agression sexuelle reste au cœur de nos préoccupations. Les prochains mois permettront d'en évaluer la mécanique pour savoir si elle respecte les droits et attentes des victimes elles-mêmes, particulièrement les victimes d'inceste.

- *La Commission nationale des libérations conditionnelles - CNLC* : La demande de libération conditionnelle de Guy Cloutier a été l'événement marquant de 2006-2007. Nous sommes intervenues publiquement pour rappeler les préoccupations des victimes à ce stade et nommer les nombreuses améliorations encore nécessaires pour mieux respecter leurs droits à l'étape de la libération conditionnelle. Le dévoilement d'une présumée troisième victime de Guy Cloutier au moment de la demande de libération conditionnelle de ce dernier a soulevé des questionnements dans la population et dans les médias. Nous avons été, une fois de plus, sur la place publique pour défaire les préjugés tenaces et mieux faire

comprendre les motifs qui font que les victimes ont ce rapport ambigu « confiance-méfiance » face au système judiciaire. Quelques travailleuses ont même assisté, à titre d'observatrices, à l'audience de la CNLC concernant le cas Guy Cloutier, histoire de se familiariser avec cette procédure et d'être rapidement disponibles pour répondre aux demandes médiatiques.

3. LE DROIT À L'ÉGALITÉ ET À LA SÉCURITÉ POUR LES FEMMES

Ces enjeux sont au cœur de nos actions. Voici certains des principaux dossiers sur lesquels nous avons fait entendre publiquement, via les médias, nos points de vue :

- *Viol collectif* : la situation d'une femme agressée et tabassée par 13 individus d'un gang de rue a fait couler beaucoup d'encre. Considérant les nombreux enjeux liés à la défense des droits d'une victime de violence sexuelle (l'affaire impliquait non seulement des enjeux de violence faite aux femmes - prostitution, recrutement forcé par les gangs, agressions sexuelles multiples- mais des accusations de racisme ont aussi plané) nous avons promptement réagi à chacune des étapes de la procédure judiciaire et à chaque fois que l'événement soulevait un « tollé » médiatique ou des préjugés dans la population. Nous avons aussi offert le soutien aux CALACS impliqués dans cette cause.
- *Demande d'enquête contre une membre du Barreau* : dans une cause de violence sexuelle les propos de l'avocate de la défense, Me Bureau, ont suscité de vives réactions de colère dans la population en général et dans les groupes de femmes. Mais ces réactions et dénonciations n'ont pas, jusqu'à maintenant du moins, fait réagir le Barreau. Parmi les nombreux motifs à l'origine de la plainte contre Me Bureau déposée par le RQCALACS, appuyé par des dizaines de groupes, le syndic du Barreau n'en a retenu aucun. Pour eux, la situation n'est pas suffisamment sérieuse pour traduire l'avocate devant le comité de discipline. Ce rejet de plaintes par le syndic a soulevé à nouveau l'indignation et une demande de révision, largement appuyée par la population, a été logée par le RQCALACS. Nous attendons la suite !
- *Fondation Nathalie Simard* : la Fondation Nathalie Simard a effectué une tournée des régions pour parler des agressions sexuelles...mais sans faire appel à l'expertise des CALACS. Malgré ce silence, les intervenantes des CALACS, soutenues par leur regroupement, se sont tout de même assurées d'être présentes à ces conférences pour faire connaître les CALACS et nommer, lorsque pertinent, l'autre visage du traitement judiciaire; lequel n'est pas toujours « facilitant et respectueux » à l'égard des victimes de violence sexuelle, contrairement à ce que peut laisser entendre un discours ambiant sans nuance.
- *Âge du consentement* : lorsqu'à l'été 2006 le gouvernement fédéral a présenté son intention de déposer un projet de loi pour rehausser l'âge du consentement sexuel à 16 ans – il est actuellement à 14 ans-, nous avons articulé en comité justice une position qui a été proposée aux CALACS pour débat et adoption. Nous étions donc préparées à faire face aux demandes des médias et à y diffuser notre position et nos préoccupations, ce qui fût fait à plusieurs reprises. Nous avons ainsi réalisé plusieurs entrevues, parlé à des députéEs et même participé à une commission parlementaire en avril 2007.
- *Plate-forme politique du Groupe des 13* : « plate-forme pour l'égalité des femmes » : ce document a été élaboré par les organismes féministes membres du Groupe des 13. Le RQCALACS a collaboré activement à la rédaction des plusieurs fiches thématiques, dont bien sûr celle sur la violence. Avec le déclenchement des élections au Québec, cet outil s'est avéré indispensable. Il a servi aux groupes membres ainsi qu'aux représentantes

provinciales pour questionner les candidatEs ainsi que les chefFEs sur leurs intentions en regard de la lutte contre la violence sexuelle et en faveur de l'égalité en général.

4. PROPAGANDE HAINEUSE CONTRE LES FEMMES

Le RQCALACS a décidé d'agir sur ce dossier devant la recrudescence de manifestations de propos et d'actions sexistes et haineux envers les femmes. Nous souhaitons sensibiliser sur la nécessité de renforcer la loi fédérale contre la propagande haineuse.

- *Incidents anti-féministes* : nous avons continué notre veille afin de recenser les incidents anti-féministes vécus dans les CALACS. Ils prennent maintenant la forme de mises en demeure, de lettres ouvertes dans les médias et sur les sites internet. Il y en a eu beaucoup..., nous devrions même dire qu'il y en a plus que jamais cette année, en lien avec les représentations et actions publiques que les CALACS ont fait pour réclamer de meilleurs moyens pour faire la lutte contre la violence sexuelle. Plus nous sommes visibles plus la haine contre les femmes se fait sentir, parmi certains groupes qui ne peuvent plus cacher leurs véritables intentions derrière leur habituel discours en faveur des « droits » des hommes.
- *Modifications aux articles du Code criminel sur la propagande haineuse* : l'analyse effectuée sur les possibilités de modifier le Code criminel pour protéger les femmes contre la propagande haineuse nous aidera à mieux circonscrire nos demandes de changements législatifs à cet égard, de concert avec les regroupements avec qui nous travaillons en alliance sur cette question.

5. INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (IVAC)

Comme organisme dont l'objectif premier est de défendre les droits des victimes de violence et d'exploitation sexuelle nous travaillons à ce que toute modification au régime d'IVAC en tienne compte. Dans le but d'entreprendre une révision en profondeur du régime IVAC le gouvernement provincial a mis sur pied un groupe de travail, présidé par un expert externe, qui est chargé de réviser, dans son ensemble, la loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Celui-ci doit déposer ses recommandations à la fin mars 2007. Puisque les enjeux de la révision sont très importants pour les victimes d'agression sexuelle et d'inceste, nous avons participé aux consultations du groupe de travail en déposant un mémoire et en allant rencontrer les experts pour échanger avec eux-elles. Un bilan synthèse de cette rencontre a été produit par les déléguées qui représentaient les CALACS lors de cette rencontre.

Cette année nous avons aussi spécifiquement travaillé l'*Aide aux proches ou P.L. 25* sur lequel nous avons préparé un avis, que nous avons validé auprès de nos membres. Par la suite nous avons rédigé un mémoire, participé aux consultations, et maintenu la concertation avec les groupes alliés. La proposition législative visant à permettre, dans certains cas, que les proches des victimes d'actes criminels aient accès à des services de réadaptation psychothérapeutique a reçu l'aval du parlement et est maintenant entrée en vigueur. Avant son adoption, nous avons présenté notre point de vue sur cette question et sur la définition du mot « proches » devant plusieurs instances : la *Commission parlementaire des institutions*, dans le cadre d'une rencontre particulière avec le ministre Marcoux et dans le cadre des nombreuses rencontres d'un comité de travail ad hoc composé des représentantEs intervenants auprès des victimes.

6. BAIL (1974.1 CODE CIVIL DU QUÉBEC)

Le RQCALACS avait un grand souci que les modifications apportées au *Code civil du Québec* (article 1974) tiennent réellement compte des réalités et besoins particuliers des femmes victimes d'agressions sexuelles. C'est pourquoi nous avons, malgré un horaire surchargé, décidé de participer aux travaux de mise en œuvre de la réforme, afin de contribuer à établir les modalités d'évaluation de la mise en application. Le « *formulaire de déclaration en vue de l'obtention d'une attestation pour la résiliation du bail* » a été achevé et entériné par le ministère de la Justice. C'est aussi le cas du « *document explicatif* » préparé pour faciliter l'appropriation de la procédure par les intervenantEs qui aideront les femmes à se prévaloir de ce droit. Ce dernier a été largement diffusé dans les groupes communautaires, dans le réseau de la santé et auprès des intervenantEs du système judiciaire (avocatEs, procureurEs, etc.).

Le sous-comité responsable de l'évaluation « dans un délai n'excédant pas deux ans après l'entrée en vigueur de la loi » s'est rencontré quelques fois pour fixer ses objectifs et se doter d'outils permettant de cueillir des données pertinentes aux fins de cette évaluation. C'est ainsi qu'à été mis en consultation le document « évaluation de l'article 1974.1 du CCQ » auprès des organismes et intervenantEs susceptibles d'aider des personnes dans le cadre de cette nouvelle procédure.

Parmi les autres tâches assumées par rapport à ce dossier il y a eu :

- l'émission d'un communiqué de presse pour souligner l'entrée en vigueur de la loi qui a conduit à plusieurs interventions médiatiques,
- l'élaboration des cas pratiques en matière d'agression sexuelle pour la formation offerte aux procureurEs et la participation à cette formation,
- l'élaboration et la diffusion d'une formation destinée aux intervenantEs qui seront appelés à aider les personnes qui veulent se prévaloir de ce droit,
- plusieurs rencontres de concertation entre le *Comité logement pour les droits des victimes de violence conjugale* et le RQCALACS.

7. INCLUSION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DES FEMMES DAVANTAGE DISCRIMINÉES ET DES FEMMES AUTOCHTONES

Le RQCALACS s'est donné le mandat de sensibiliser les représentantEs d'institutions, de gouvernements et/ou de corporations aux problèmes vécus par les femmes davantage discriminées et les femmes autochtones en matière de violence sexuelle. Cette année nous voulions mettre en lumière l'impact de trois lois, politiques ou programmes qui affectent particulièrement ces femmes et habiliter les CALACS dans la défense des droits de ces femmes. Nous avons concentré notre travail sur deux aspects, dont voici un bref aperçu, puisque ces aspects sont examinés en profondeur dans le rapport du projet Femmes davantage discriminées et autochtones.

- *Politique gouvernementale sur l'égalité* « *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* » : la Ministre responsable de la condition féminine au Québec a consulté les groupes de femmes, dont le RQCALACS, à deux reprises en 2006-2007. À chacune de ces consultations, nous avons eu l'opportunité de réagir au projet de Politique en condition féminine, plus particulièrement sur les chapitres touchant la violence et la santé. Suivant la

parution de la politique, nous avons effectué une analyse plus exhaustive de son contenu pour constater que, malgré notre insistance, peu de contenu avait été ajouté par le ministère sur la question de la violence sexuelle dont sont principalement victimes les femmes minoritaires et les femmes Autochtones. Nos critiques à cet égard ont fait l'objet d'un document écrit utilisé actuellement par les CALACS pour interpeller la ministre Thériault sur ces questions.

- *Second plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle* : le bilan des réalisations rattachées au premier plan d'action gouvernemental et l'élaboration des revendications pour le second ont été effectués par le comité Justice sociale conjointement avec le comité Femmes davantage discriminées et Femmes Autochtones. Notre procédure de consultation et notre contenu ont été déterminés en prenant en compte l'absence de mesures applicables aux femmes minoritaires et Autochtones dans le premier plan et sur la nécessité de remédier à cette situation dans le second plan. Nous avons tenu des consultations particulières auprès des femmes représentant les femmes minoritaires et auprès des femmes Autochtones afin d'élaborer notre contenu et tenu une rencontre spéciale pour entériner le contenu final. Au travers ces rencontres particulières, notre objectif était aussi d'outiller les participantes pour la réalisation d'une démarche autonome auprès des instances gouvernementales pour présenter leurs propres revendications.

Dans le but de rappeler aux éluEs que les CALACS sont les ressources spécialisées « incontournables » dans le domaine de la lutte contre la violence sexuelle, des actions de mobilisation ont également été réalisées afin de mieux se faire entendre d'eux-d'elles. Le fait que certaines femmes sont encore plus pénalisées par l'insuffisance de ressources a été largement nommé dans nos communiqués, nos discours, nos entrevues médiatiques, nos rencontres avec des députéEs, etc.

8. PROSTITUTION ET TRAFIC SEXUEL

Le RQCALACS a l'objectif de porter un regard différent à propos de l'industrie du sexe (prostitution, pornographie, trafic sexuel) dans une perspective de dénonciation de la violence faite aux femmes, de l'exploitation sexuelle et de la marchandisation du corps des femmes, inhérent à ce commerce. Nous souhaitons agir auprès des décideurs publics afin de proposer des amendements à d'éventuels projets de loi. Cette année nous avons principalement agi à ces niveaux :

- *Les clients de la prostitution* : les CALACS membres du RQCALACS ont discuté et adopté une position provinciale sur la responsabilisation et la pénalisation des clients prostitueurs. Une journée spéciale a été réservée pour réfléchir et se doter d'arguments communs sur cette question.
- *Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle – CLES* : le RQCALACS étant membre de la CLES, il a participé aux travaux de ce comité pendant toute l'année. Entre autres, la CLES a :
 - réagi publiquement et auprès des partis politiques fédéraux à propos du rapport du sous-comité d'examen des lois sur le racolage, ainsi qu'au rapport sur la traite des personnes réalisé par Condition féminine Canada.
 - diffusé largement ses analyses et répondu aux demandes médiatiques à ce propos.
 - élaboré une stratégie à mettre de l'avant dans le cadre de la campagne électorale québécoise pour réclamer des engagements des partis politiques en faveur d'un Québec sans prostitution.
 - préparé la prochaine campagne électorale fédérale.

- organisé la diffusion d'un film sur les clients de la prostitution le 06 décembre, organisé un autre visionnement et une conférence en février 2007, dans le cadre de ses activités d'information et d'éducation populaire.
- participé tout au long de l'année à des forums, colloques, panels sur les questions liées à la prostitution et à l'industrie du sexe (Ottawa, Roberval, Rimouski).
- rencontré des représentants des services policiers pour être renseigné sur leurs actions pour contrer la prostitution, en vue de bonifier ses recommandations.

Une année fort chargée qui a vu le point de vue abolitionniste de plus en plus considéré et médiatisé, même si les gains légaux sont nuls.

- *Rapport du sous-comité fédéral d'examen des lois sur le racolage* : suite au dépôt de ce rapport à l'automne 2006, le RQCALACS, en concertation avec la CLES, s'est doté d'un plan de travail spécifique visant à faire connaître nos commentaires critiques sur le contenu de ce rapport et l'appui de notre réseau à une députée impliquée dans la lutte contre l'exploitation sexuelle, madame Mourani du Bloc Québécois. Il est clair que notre appui a contribué à limiter son limogeage. Notre plan de travail spécifique prévoyait aussi d'interpeller les éluEs afin d'obtenir des engagements de leur part contre la décriminalisation des clients et proxénètes..., même si le rapport fédéral ouvre la voie sur ces possibilités. Plusieurs CALACS ont rencontré des députéEs dans leur milieu à ce propos.

- *Comité d'encadrement de la recherche québécoise sur le trafic* : la recherche a pris fin cette année avec le dépôt du rapport administratif final au Programme Promotion de la femme. L'analyse finale des données de la recherche, les conclusions et les propositions qui en découlent ne sont pas encore totalement complétées. Elles seront publicisées et diffusées. Ces propositions seront des outils pour susciter la discussion et la réflexion parmi le mouvement des femmes et les décideurs politiques, des deux paliers de gouvernement. Le travail réalisé a déjà permis entre autres de réagir aux nouvelles directives sur la traite des personnes proposées par le gouvernement fédéral, de rencontrer des représentantes du sous-comité gouvernemental québécois sur cette question et d'être entendues par le comité de Condition féminine Canada qui s'est penché sur la traite.

- *Traite des personnes* : les nouvelles dispositions législatives fédérales applicables à ce sujet soulèvent des enjeux liés à l'organisation des services. Au Québec le service des douanes a commencé des consultations en vue de constituer un « panier de services » à offrir éventuellement aux femmes victimes de la traite qui seraient « découvertes ». Il est très préoccupant que les ressources communautaires en violence et plus spécifiquement les CALACS ne soient pas très présents dans ces discussions, alors que les CAVAC sont déjà pressenties comme futurs dispensateurs de soins.

AXE 3 - Soutenir le développement du réseau des CALACS, l'adhésion de nouvelles ressources et assurer le bon fonctionnement du RQCALACS et de ses instances, afin d'assurer la cohésion et la force de nos luttes contre les agressions à caractère sexuel.

1. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DU RQCALACS

Le document « prise de décisions à la collective et partage du pouvoir décisionnel entre les instances du RQCALACS » est un outil fort utile aux travaux du CGI qui l'utilise comme guide au moment de prendre des décisions. De plus, le CGI analyse chaque décision qu'il prend pour mettre en lumière les questionnements et enjeux soulevés en matière de fonctionnement. Le but de cette démarche d'analyse est d'alimenter le comité Vie associative qui procède actuellement à l'expérimentation des changements apportés au processus de décision.

Les rôles, pouvoirs et responsabilités des différentes instances en matière de gestion des ressources humaines fait également parti de la démarche d'expérimentation des changements à notre structure et notre fonctionnement. À cette fin le CGI a mis en place divers moyens pour faciliter la communication entre les différentes instances et la participation de la travailleuse « responsable des ressources humaines » déléguée par l'équipe au CGI :

- Disponibilité d'une travailleuse d'un CALACS membre du CGI, comme répondante du comité, lors des réunions d'équipe des travailleuses;
- Transmission par écrit des décisions du CGI, notamment en ce qui concernait les ressources humaines;
- Suivi avec les travailleuses concernant les conditions de travail, assumé par une travailleuse d'un des CALACS membre du CGI;
- Au besoin, le CGI a rencontré individuellement des travailleuses de l'équipe ayant des demandes à formuler.

2. ASSURER UNE SAINTE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le fait que la révision du document des conditions de travail n'ait pas été effectuée depuis un certain temps a obligé le CGI à poser un certain nombre d'interprétations des différents articles s'y rattachant. Le Comité a aussi reçu des demandes et géré des situations incontournables relatives notamment à la reprise de temps, aux congés de maladie, aux congés sans solde, à l'évaluation d'une travailleuse, au processus de sélection pour remplacer la travailleuse responsable de l'administration et de la bureautique, à l'élaboration des cadres de référence en vue de clarifier les tâches et responsabilités reliées à ce poste.

Le CGI a travaillé en concertation avec le comité Vie Associative dans la recherche de solutions concernant l'essoufflement de l'équipe des permanentes et ses effets sur les réalisations du regroupement et la vie associative. Une proposition visant l'élaboration d'un diagnostic organisationnel de l'équipe a été présentée et acceptée en collective.

3. FINANCES DU RQCALACS ET GESTION FINANCIÈRE

L'argent nécessaire au fonctionnement de base du RQCALACS origine en grande partie de subventions attribuées par projets. Récemment, il y a eu des changements au niveau des

critères d'attribution des subventions et des modalités de reddition de compte. Ces changements placent le RQCALACS dans l'incertitude quant à l'un de ses principaux bailleurs de fonds (PPF) et par rapport aux projets financés par le MSSS. Les inquiétudes sont toujours présentes à l'heure actuelle. C'est pourquoi quelques travailleuses ont suivi, tout au long de l'année, l'évolution de l'application de ces changements et tenté de trouver des alternatives pour pallier éventuellement aux coupures.

Au plan de la gestion financière, le CGI a instauré des nouvelles pratiques en vue d'améliorer le suivi des finances, son contenu et sa présentation :

- Suivi plus fréquent des prévisions budgétaires au CGI (mensuel);
- Vérification comptable intérimaire avec dépôt de rapport financier par la vérificatrice comptable;
- Suivi des recommandations de la vérificatrice comptable en ce qui a trait aux différentes normes administratives;
- Présentation et adoption d'une proposition concernant l'adoption des prévisions budgétaires en collective;
- Dépôt d'une proposition à la collective sur la façon de présenter l'état des résultats.

Le CGI s'est également penché sur certaines pratiques administratives afin de s'assurer qu'elles n'auraient pas d'impacts négatifs sur la situation financière du RQCALACS :

- Les activités du RQCALACS à titre de mandataire (fonds fiduciaire de recherche) et les excédents « fictifs » qu'elles génèrent aux livres;
- Gestion des amortissements dans les états financiers.

Parmi les nombreuses « affaires administratives courantes » qu'il gère, le CGI a effectué le travail de recherche et d'évaluation des coûts de certaines décisions collectives et la possibilité de modifier certains postes de dépenses à la hausse ou à la baisse :

- Évaluation des coûts reliés à la tenue d'un congrès;
- Recherche d'information sur les assurances responsabilité des administratrices;
- Présentation d'une proposition concernant les frais de kilométrage reliés au déplacement des CALACS membres et de la permanence;
- Estimation des économies engendrées par la présence Web cam de la travailleuse représentant les centres éloignés au CGI;
- Évaluation des coûts pour une nouvelle impression de dépliants.

L'informatique a également fait l'objet de bonification et d'ajustement :

- Installation de la connexion Internet haute vitesse et d'un réseau;
- Démarches pour changer d'hébergeur;
- Définition d'adresse personnalisée pour chacune des travailleuses du RQCALACS.

4. LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE GESTION INTERNE

Le mandat et les responsabilités attribués au CGI requièrent un suivi exigeant et rigoureux. C'est pourquoi les membres ont décidé de tenir des réunions d'une journée au lieu de deux, mais sur une base plus fréquente. Dans le cours de la dernière année, il y a eu 3 rencontres de 2 jours, 4 rencontres d'une journée et 2 conférences téléphoniques d'une demie journée.

Par souci de générer des économies et de ne pas ajouter à la dépense prévue pour le comité, le centre représentant les centres éloignés a assumé sa participation par Web cam. Par ricochet, cela a aussi eu un effet sur les "coûts en implication", en réduisant au minimum le temps de déplacement.